

Maître Alexandre HERBAUT
Mandataire Judiciaire
125 terrasse de l'Université
92000 NANTERRE

Paris
Le, 01 août 2022

N° rôle : 2022J00346
Nos réf. : J8893
Dossier : Liquidation judiciaire - SUPERMARCHE SOFIANE
Juge commissaire : Luc MONNIER
Suivi : Maître Pierre Missika

Mon Cher Maître,

Veillez trouver ci-joint le constat de carence dépendant de la procédure de liquidation judiciaire de la société **SUPERMARCHE SOFIANE** dont le siège social est établi 42 Rue Jean Jaures à Gennevilliers (92230).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Maître Pierre MISSIKA



CONSTAT DE CARENCE

Paris, le 01 août 2022

N° rôle : 2022J00346

Nos réf. : J8893

Dossier : Liquidation judiciaire - SUPERMARCHE SOFIANE

Mon Cher Maître,

Par jugement du tribunal de commerce de NANTERRE, nous avons été désignés en qualité de commissaire-priseur judiciaire avec pour mission d'inventorier et priser les actifs de la société SUPERMARCHE SOFIANE.

Monsieur KHALED KATA Walid, dirigeant de la société, n'a pas donné suite à notre demande adressée dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire à la suite d'un entretien téléphonique (cf. annexe).

Nous nous sommes donc rendus à l'adresse du siège social de l'entreprise, 42 Rue Jean Jaures à Gennevilliers (92230) le lundi 1^{er} août 2022. Nous avons pu constater l'existence d'un local commercial à l'enseigne correspondante au nom de la société. Le rideau de fer était baissé. Nous nous sommes alors entretenu avec le gérant du café voisin et celui de la pizzeria également voisine. Tous les deux nous ont déclaré que le fonds de commerce était fermé depuis environ deux mois. Ils ne disposaient d'aucune coordonnée ni postales ni téléphoniques pour joindre le dirigeant (cf. photographie).

Au cours d'un précédent dossier de liquidation judiciaire, à l'encontre de la société CAR & CAR (jugement du 17 mars 2022 du tribunal de commerce de Nanterre), nous nous étions déjà rendu sur place, le 28 avril 2022. Le local était alors ouvert (cf. photographie).

Le dirigeant indique par ailleurs dans la déclaration de cessation des paiements avoir été contraint de vendre les matériels garnissant le fonds de commerce. Aucun justificatif n'a cependant été transmis à ce jour malgré notre demande par email du 30 mai 2022 (cf. annexe) et nos différents appels téléphoniques.

Nos recherches auprès du service Internet du registre du commerce et des sociétés INFOGREFFE ne nous ont pas permis d'obtenir d'informations exploitables permettant de rencontrer le dirigeant pour réaliser l'inventaire.

Nous ne sommes pas en possession du bilan comptable de la société.

L'état relatif aux inscriptions des privilèges et publications est vierge de toute publicité de contrat de crédit-bail, contrat de location et clause de réserve de propriété.

C'est en l'état des informations et documents en notre possession un constat de carence.

Maître Pierre MISSIKA



nouvelle étude

MISSIKA · THELLIEZ



28 avril 2022 : le fonds de commerce est ouvert



1^{er} août 2022 : le fonds de commerce est fermé

SELAS de commissaires-priseurs judiciaires au capital de 1000 €
18, rue de La Grange-Batelière - 75009 Paris
Tél : 01.47.70.83.00 - Télécopie: 01.42.46.60.63
www.nouvelleetude.fr – contact@nouvelleetude.fr